

CONSEIL MUNICIPAL

↻ REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2021 ↻

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

► **ELABORATION DE LA TRAME DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

► **TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2021 - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION**

► **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

► **PRESENTATION DU CATALOGUE DES DELIBERATIONS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021**

► **INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

► **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT

PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 26 AOÛT 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 26 août 2021.

SUIVI DES DECISIONS DES DERNIERS CONSEILS

- **Marché couvert** : courrier envoyé en recommandé avec accusé réception à M. Olivier ROUYER, architecte.
- **Accessibilité PMR** : Le délai d'exécution des travaux est repoussé.
- Un cahier des charges sera mis à l'étude pour le projet du **point multi-services**

- Une réunion avec le **groupe de travail d'adressage** sera prévue prochainement. Le Maire rappelle l'importance de numéroter et dénommer les voies de la commune pour permettre à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions et également les interventions de secours et l'abonnement au très haut débit à tous les usagers éligibles à la fibre optique. Il signale que les numéros seront posés par les services de la commune.

- La pose de **la stèle au jardin du souvenir** sera prévue en fin d'année 2021 ou début de l'année 2022.

- **Subventions versées** :

- 4 700 € de fonds de concours de la Communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire et 5 000 € du Conseil Départemental pour l'achat du véhicule de service
- 371 € d'acompte de 30 % de DETR pour l'aménagement du secrétariat de la Mairie

1. PERSONNEL COMMUNAL

A. ELABORATION DE LA TRAME DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

M. ROUX Sylvain présente au Conseil Municipal les dispositions pour l'élaboration de la trame des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la commune concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Considérant que les orientations générales en matière d'avancement de grade des agents et valorisation des parcours professionnels doivent tenir compte des lignes directrices de gestion qui constituent ainsi le document de référence pour la gestion des ressources humaines, M. ROUX Sylvain informe l'assemblée de l'étude des dossiers d'avancement de grade des agents avec la commission du personnel.

B. REMPLACEMENTS D'AGENTS TITULAIRES POUR CONGES MALADIE :

- à compter du 1^{er} octobre 2021, le CDD de l'adjoint technique contractuel de la voirie et des bâtiments communaux sera établi et renouvelé chaque mois.
- Un CDD a été établi à compter du 07/09 au 31/10/2021 pour une durée de travail hebdomadaire de 12 h pour le remplacement de l'adjoint technique de l'entretien des bâtiments communaux.

2. PRESENTATION DU CATALOGUE DES DELIBERATIONS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

La commune doit décider, dans le cadre de la loi, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas moduler l'assiette des impôts directs locaux par l'instauration de dispositifs d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération.
- De ne pas instituer de nouvelles taxes directes locales prévues par la loi.

3. INSCRIPTIONS DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De donner un avis favorable pour les modifications, les conservations, les inscriptions et les déclassements des chemins ruraux et communaux au PDIPR

INFORMATIONS

- A compter du 1^{er} septembre 2021, la **trésorerie de DOMPIERRE SUR BESBRE est fermée**. Pour tous renseignements les services de la **trésorerie d'Yzeure** sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15 - **Téléphone** : 04 70 34 11 60

- Le **Repas des aînés** ayant 70 ans ou plus dans l'année bénéficient de la gratuité du repas. Pour les conjoints (tes) désirant accompagner une participation de 24,50 € leur sera demandée. Le repas se déroulera le samedi 9 octobre 2021 à midi à la salle des fêtes « Christine DE BARDILLAT ». Un coupon-réponse doit être retourné en mairie avant le 1^{er} octobre.

Il faut absolument être en possession de son pass sanitaire ou avoir effectué un test de moins de 72H00 pour assister au repas.

- A compter de la **rentrée scolaire**, **Mme Laëtitia VERNIAUD** accompagnera les enfants dans le bus scolaire de MONETAY sur LOIRE à SALIGNY sur ROUDON, en cas d'absence occasionnelle, Mme Séverine BOISSERY la remplacera.
- **Journées du patrimoine « en grève »** : Le Maire expose au conseil municipal le souhait de M. Gérard DE BARTILLAT de ne pas ouvrir son château pour les journées du patrimoine en raison d'une protestation contre un projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune. M. Gérard DE BARTILLAT a évoqué à l'assemblée « l'incohérence politique de ces projets d'implantation » face aux obligations à respecter par les propriétaires pour la préservation et mise en valeur des monuments historiques. Le Maire rappelle également les échos local et national de la portée de l'article « grève du patrimoine » à SALIGNY sur ROUDON.
- Le Maire informe le conseil municipal de la **vente du fonds de commerce du restaurant « ô bistrot des copains »** appartenant à Mme JAYLES Virginie.
- La prochaine réunion de conseil est prévue le **Jeudi 21 octobre 2021 à 19 h 30**